

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 15)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Daniel Enright régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2019-11-04, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Règlement numéro 2019-07 - règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement numéro 2008-09 / Bylaw 2019-07 allowing off-road vehicle traffic on certain municipal roads and amending bylaw no. 2008-09
5. Demande de déneigement du chemin Cull / Request
6. Demande de fermeture du fossé – 1426 chemin du Tournesol / Request
7. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
8. Demande de « Offroad McGREGOR » - série de courses / Request
9. Comité CCU
10. CPTAQ - dossiers du mois (Lot #3 512 099) / monthly files

Administration

11. Correspondances
12. Transfert budgétaire / budget transfers
13. Création d'un fond de roulement / Creation of a working fund
14. RREMQ (régime de retraite) / RREMQ (pension plan)
15. Archiviste – offre de service 2020 / Archivist – 2020 service offer
16. Entente intermunicipale urbanisme et géomatique / Intermunicipal agreement urban planning and mapping service
17. Trans-Appel - contribution municipale 2020 / Municipal contribution
18. Soumission – deux portables / Two laptops
19. Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité / Declaration for inclusion and openness to diversity
20. Congé des Fêtes / Christmas holidays
21. Calendrier des séances 2020 / 2020 council meetings
22. Fête de Noël / Christmas activity
23. Fête des Nouveaux-nés / Newborn celebration
24. Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec / Lieutenant Governors medal
25. Contribution financière au « Grand Défi Desjardins » / Financial contribution
26. Demande d'aide financière - La Société d'histoire du comté de Richmond / Request
27. Demande d'engagement de soutien – La Tribune / Request for support commitment
28. Demande d'appui – Commission scolaire des Sommets
29. Augmentation du crédit des municipalités pour le hockey mineur et le patinage artistique / Increase in municipal credit
30. Dons & publicités/donations & publicity (Fondation Foyer Wales, Armée du Salut, Paniers de Noël, Comité ÉLÉ, Maison de la famille « Les Arbrisseaux », Trio Étudiant, Tournoi Mousquiri, L'Étincelle)

Voirie

31. Programme d'aide à la voirie locale - Dossier RIRL 2017-648 / Assistance program for local roads
32. Soumissions - élaboration des plans et devis pour les travaux sur le chemin de Valley / service offer

Factures

33. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2019-11-04, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 octobre 2019;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the October 7th, 2019 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld to adopt the minutes of the October 7th, 2019 council meeting such as received.

Période de questions : 2019-11-04, 3 Monsieur Sébastien Labbé du 1426 chemin du Tournesol était présent afin de demander une autorisation pour fermer le fossé qui longe la façade de son terrain. / Mr. Sébastien Labbé from 1426 chemin du Tournesol was present to ask permission to close the ditch along the front of his property.

Monsieur Serge Michaud était présent afin d'expliquer son projet d'un circuit offroad s'il fait l'acquisition de deux terrains sur le chemin Keenan.
/ Mr. Serge Michaud was present to explain his plans for an offroad circuit if he acquires two lots on Keenan Road.

Règlement numéro 2019-07 pour le règlement numéro 2018-12 un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement numéro 2008-09 : 2019-11-04, 4 **Attendu que** la « *Loi sur les véhicules hors route* » établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de certaines conditions;

Attendu qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du « *Code de la sécurité routière* », une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou une partie d'un chemin, dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

Attendu que le **Club Quad MRC du Val-Saint-François** sollicite une autorisation à la municipalité pour circuler sur certains chemins municipaux;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jeff Garrett à la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Attendu qu'une présentation du projet de règlement a été faite lors d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2019-07 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement no. 2008-09 » et porte le numéro 2019-07 des règlements de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Article 3 LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6, du Règlement no. 2008-09, concernant la circulation des véhicules hors route permis sur les chemins municipaux, est modifié comme suit :

- a) Il est ajouté les paragraphes suivants au premier alinéa de l'article 6 qui se lisent comme suit :
 - « g) de circulation sur le chemin Healy sur une distance de 3,9 km soit du point d'intersection du chemin Ely avec le chemin Healy jusqu'à la limite de la municipalité avec la municipalité de Durham Sud située sur le chemin Healy;
 - h) de circuler sur le chemin d'Ely sur une distance de 0,9 km soit de la limite de la municipalité de Maricourt jusqu'à

l'intersection avec le chemin Baker;
i) de circuler sur une distance de 3,6 km sur le chemin Baker soit de l'intersection du chemin Baker avec le chemin d'Ely jusqu'à l'intersection du chemin Baker avec la route numérotée 243;
j) de circuler sur une distance de 2,4 km sur le chemin Sims, soit de l'intersection du chemin Sims avec la route numérotée 243 jusqu'à l'entrée du sentier sur le chemin Sims; »

Article 4 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

Le contenu de l'article 7, du Règlement no. 2008-09, concernant la période de temps visée est remplacé, pour se lire comme suit :

« Il est permis de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés à l'article 6 du présent règlement, uniquement durant la période allant du 1^{er} décembre d'une année au 31 mars de l'autre année.

Malgré le premier alinéa, la permission de circulation du paragraphe g) du premier alinéa de l'article 6 est valide du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2020 et du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour les paragraphes h), i), j). »

Article 5 ABROGATION

Par la présente les règlements ayant les numéros 2017-01, 2018-03 et 2018-12 sont abrogés.

Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ AU CANTON DE MELBOURNE (QUÉBEC) ce 4e jour de novembre deux mille dix-neuf (2019).

James Johnston,
Maire
générale/secrétaire-trésorière

Cindy Jones,
Directrice

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 4^e jour du mois de novembre 2019.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved to adopt the by-law no. 2019-07, a by-law modifying by-law no. 2008-09 allowing access to off road vehicles on certain municipal roads in the Township of Melbourne.

Demande de déneigement du chemin Cull : 2019-11-04, 5 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne n'entretient pas durant la période hivernale le chemin Cull;

Attendu qu'un citoyen ou un entrepreneur en déneigement peut déposer une demande auprès du conseil municipal afin d'obtenir une autorisation d'une durée d'un an, sous forme de résolution, de déneiger un chemin appartenant à la municipalité;

Attendu la demande du propriétaire au 638 chemin Cull de faire le déneigement du chemin Cull pour la saison hivernale afin d'avoir accès à sa résidence;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu d'autoriser le déneigement du chemin Cull pour la saison hivernale 2019-2020 par le propriétaire du 638 chemin Cull; que le déneigement sera fait uniquement pour son besoin personnel, à sa convenance selon les conditions et sans aucun abrasif; que tout dommage subi au chemin par le travail de déneigement devra être corrigé par le demandeur de l'autorisation, et ce, dans les 90 jours suite au dépôt du rapport d'inspection du chemin fait par le service de voirie après la période de dégel.

It is moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller and resolved to authorize the clearing of Cull Road for the winter season 2019-2020 by the owner of 638 Cull Road; that the snow removal will be done for his personal needs only, at his convenience according to the conditions and without any abrasives; that any damage to the road caused by the snow removal will have to be corrected by the applicant of the authorization, and this, within 90 days following the deposit of the inspection report made by the roadworks department after the thaw period.

Demande de fermeture de fossé au 1426 chemin du Tournesol : 2019-11-04, 6 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a un règlement relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins (Règlement No. 2016-06);

Attendu que tout propriétaire qui voudrait fermer le fossé à l'intérieur de l'emprise du chemin public le long de sa ligne de propriété doit obtenir un certificat d'autorisation du responsable municipal;

Attendu la demande des propriétaires du 1426 chemin du Tournesol pour procéder à la fermeture de fossé vis-à-vis leur propriété;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise l'inspecteur à délivrer un permis d'une durée d'un an à Monsieur Sébastien Labbé afin qu'il puisse fermer le fossé à l'intérieur de l'emprise du chemin public le long de sa ligne de propriété;

Que les normes relatives à la fermeture des fossés (art. 8) du Règlement No. 2016-06 doivent être respectées;

Que le propriétaire dégage la municipalité de toute responsabilité advenant un bris de sa fermeture de fossé, lequel sera réalisé sur la propriété municipale;

Qu'une copie de cette résolution sera annexée à la demande de permis avec une copie du règlement 2016-06;

Que si la municipalité constate un mauvais fonctionnement du drainage des eaux de surface sur le chemin du Tournesol ou une problématique en aval ou en amont du chemin du Tournesol, elle peut, suite à un avis procéder au démantèlement de la fermeture du fossé réalisée par le demandeur.

It is moved by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett and unanimously resolved that Council authorizes the inspector to issue a permit, valid for one year, to Mr. Sébastien Labbé, owner of 1426 Tournesol Road, so that he can close the ditch inside the right of way of the public road along his property line; that the ditch closure standards (Section 8) of Bylaw No. 2016-06 must be respected; that the owner release the municipality from any liability in the event of damage caused because of the ditch closure, which will be carried out on the municipal property; that a copy of this resolution will be attached to the permit application as well as a copy of the bylaw; that if the municipality finds a malfunction of the surface water drainage on Tournesol road, it may following a notice, proceed to dismantle the closing of the ditch carried out by the applicant.

Demande d'autorisation CPTAQ – Gilbert Durand : 2019-11-04, 7
Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relative à une demande de Monsieur Gilbert Durand concernant le lotissement de sa propriété au 800-805, route 243 (lots #3 511 033 et 3 512 033);

Attendu que les deux lots sont séparés par la route 243;

Attendu que Monsieur Durand souhaite conserver la résidence et le terrain situé au 800, route 243 (3 512 033) et vendre le lot 3 511 033 situé au 805 route 243;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu que le lotissement de la propriété ne serait pas une menace au développement des activités agricoles ni aux différentes possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Gilbert Durand à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation de séparer sa propriété afin de vendre un des lots (3 511 033);

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Whereas Mr. Gilbert Durand tabled a request to be made to the CPTAQ for the subdivision of his property at 800-805, route 243 (lots # 3 511 033 and 3 512 033); whereas, in accordance with the provisions of the *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, the Township of Melbourne must give a recommendation;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison it is resolved unanimously that the Municipality supports Mr. Gilbert Durand's request to obtain, from the *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, authorization to subdivide his property at 800-805, route 243 in order to sell one of the lots (3 511 033); that the zoning bylaw allows this subdivision; that the subdivision of the lot would not be a threat to the development of agricultural activities nor to the possibilities of agricultural use of the neighboring lots; that the Municipality informs the CPTAQ that the request complies with municipal regulations; that the Municipality recommends to the CPTAQ to authorize this request.

Demande de Monsieur Serge Michaud pour "Offroad McGREGOR – série de courses : 2019-11-04, 8 **Attendu que** Monsieur Serge Michaud a un projet de faire l'acquisition des lots 3 511 283 et 3 511 282 sur le chemin Keenan dans le but d'y aménager les infrastructures nécessaires à l'opération d'un circuit offroad;

Attendu que présentement aucun usage n'est permis dans cette zone (commerciale-industrielle différée);

Attendu que l'inspecteur municipal suggère qu'il serait idéal de confier ce dossier au comité de consultation d'urbanisme pour qu'il étudie le projet et fasse une recommandation au conseil;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité de donner un mandat au comité de consultation d'urbanisme d'étudier ce dossier et de faire une recommandation au conseil; que le demandeur serait avisé des coûts associés à une telle demande; que le demandeur devrait déposer toute documentation nécessaire afin que le comité de consultation d'urbanisme puisse faire une recommandation éclairée.

Whereas Mr. Michaud has a project to purchase lots 3 511 283 and 3 511 282 on Keenan Road in order to develop the necessary infrastructure for the operation of an offroad circuit; whereas currently no use is allowed in this zone (commercial-industrial); whereas the municipal inspector suggests that it would be ideal to give this file to the urban planning committee to study the project and make a recommendation to the council;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller and resolved unanimously to give a mandate to the urban planning committee to study this matter and make a recommendation to council; that the applicant will be advised of the costs associated with such an application; that the applicant should submit all necessary documentation so that the urban planning committee can make an informed recommendation.

Comité CCU: 2019-11-04, 9 **Attendu que** la durée du mandat des membres du Comité de Consultation d'Urbanisme (CCU) est fixée à deux (2) ans et est renouvelable sur résolution du conseil municipal;

Attendu que le comité est composé au minimum d'un (1) membre du conseil et de deux (2) résidents de la municipalité nommés par résolution;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte le renouvellement du mandat d'une durée de deux (2) ans aux membres suivants sur le comité de CCU : James Johnston, président, Raymond Fortier, conseiller, Simon Langeveld, conseiller, Robert Beaulieu, citoyen, Diane Thibault, citoyenne, et Daryl Grainger, citoyen.

Whereas the term for the members of the urban planning committee is fixed at two (2) years and is renewable by resolution; whereas the committee consists of at least (1) councillor and two (2) residents of the municipality named by resolution;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Miller and resolved that the Council of the Township of Melbourne accepts to renew the mandate of these current members of the urban planning committee for another two year period: James Johnston, president, Raymond Fortier, councillor, Simon Langeveld, councillor, Robert Beaulieu, citizen, Diane Thibault, citizen, and Daryl Grainger, citizen.

CPTAQ – dossiers du mois : 2019-11-04 La correspondance relative aux dossiers du mois (Lot #3 512 099) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

Correspondances : 2019-11-04 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2019, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from October 8th till November 4th, 2019 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Transfert budgétaire : 2019-11-04, 10 Le Conseil prend connaissance d'un document identifiant les transferts budgétaires proposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter les transferts budgétaires proposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the report indicating the proposed budget transfers tabled by the director general/secretary-treasurer.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously to accept the proposed budget transfers tabled by the director general/secretary treasurer.

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2019-08 décrétant l'affectation de 80 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fond général pour la création d'un fond de roulement : 2019-11-04, 11 Le conseiller Jeff Garrett donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no. 2019-08, un règlement décrétant l'affectation de 80 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fond général pour la création d'un fond de roulement. Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Councillor Garrett gave notice that at a future sitting of this Council, he will table bylaw no. 2019-08 decreeing the allocation of 80 000 \$ of a portion of the unaffected operating surplus of the general fund for the creation of working capital. As all the council members received a copy of this bylaw before the meeting, there will be no reading of the bylaw.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Régime de retraite des employés municipaux : 2019-11-04, 12 Un communiqué concernant la participation de la Municipalité du Canton de Melbourne au Régime de Retraite des Employés municipaux du Québec (RREMQ) a été déposé. Au 1^{er} janvier de chaque année, les organismes auront l'opportunité de modifier leurs choix.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Doug Morrison, il est résolu à l'unanimité qu'il n'y ait aucun changement à apporter au Régime de Retraite des Employés municipaux pour l'année 2020.

A notice regarding the participation of the Township of Melbourne in the retirement plan for municipal employees of Quebec (RREMQ) was tabled. On January 1st of each year, the organizations have the opportunity to modify their choice of plans.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously that there is no change to the retirement plan for the municipal employees for the 2020 year.

Archiviste : 2019-11-04, 13 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie HB Archivistes, s.e.n.c, (1 100,27 \$ pour 4 jours de travail) relativement à la gestion des documents, et des archives en 2020, telle que décrite dans l'offre de services datée du 7 octobre 2019.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller, it is resolved

to accept the offer of HB Archivistes to work 4 days in updating the documents and archives of the municipality in 2020, as mentioned in the company's offer of service, dated October 7th, 2019.

Entente intermunicipale 2020 : 2019-11-04, 14 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François propose une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire participer à cette entente selon les conditions suivantes;

Ressource rédaction et support-conseil : 50 \$/heure

Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne réserve un montant d'heures pour l'année 2020 selon la répartition suivante : **0** heure à la ressource rédaction et support-conseil et huit (**8**) heures à la ressource cartographique et soutien technique.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Miller, it is resolved that Council will participate in the inter-municipal agreement concerning urban planning and mapping services; that the Municipality will reserve for the year 2020 a block of **0** hours for compilation and consulting services, and eight (**8**) hours for mapping and technical services.

Trans-Appel : 2019-11-04, 15 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif, Trans-Appel, l'organisation du service du transport adapté;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'adhérer au service du transport adapté pour l'année 2020 et de payer la quote-part de 4,07 \$ par personne pour un montant total de 4 326,41 \$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2020 : déplacement local 3,50 \$; déplacement vers Sherbrooke : 8 \$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'organisme Trans-Appel.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved to budget an amount of 4 326,41 \$ as Melbourne's contribution to the financing of Trans-Appel for the 2020 year.

Soumission - portables : 2019-11-04, 16 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Sauly Informatique relative à l'achat de deux (2) nouveaux portables et l'installation tel que

décrit dans la proposition en date du 25 octobre 2019; que cette dépense non prévue au budget 2019 soit puisée dans les postes « salaires réguliers et fourniture de bureau – élections ».

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, it is resolved to accept the proposal of the company Sauly Informatique relative to the purchase of two (2) new laptops and the installation as described in the proposal dated October 25th, 2019; that this expense, which was not in the 2019 budget, will be drawn from the account « salaires réguliers and fourniture de bureau – élections ».

Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité : 2019-11-04 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

Congé des Fêtes : 2019-11-04, 17 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett il est résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved that the municipal office will be closed from December 24th, 2019 until January 3rd, 2020 included.

Calendrier des séances 2020 : 2019-11-04, 18 **Attendu que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires de la prochaine année en y fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil débuteront à 19 h 30 et que le calendrier s'établisse comme suit :

13 janvier/January 13 (lundi)	3 février/February 3 (lundi)
2 mars/March 2 (lundi)	6 avril/April 6 (lundi)
4 mai/May 4 (lundi)	1 juin/June 1 (lundi)
6 juillet/July 6 (lundi)	3 août/August 3 (lundi)
8 septembre/September 8 (mardi)	5 octobre/October 5 (lundi)
2 novembre/November 2 (lundi)	7 décembre/December 7 (lundi)

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the above calendar concerning the regular meetings of council for the year 2020 and that the meetings will begin at 7:30 p.m.

Fête de Noël : 2019-11-04, 19 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête de Noël organisée par la Ville de Richmond pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland.

Moved by councillor Miller, seconded by the councillor Langeveld, it is resolved to participate in a Christmas celebration organized by the Town of Richmond for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland.

Fête des Nouveaux-nés : 2019-11-04, 20 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête des Nouveaux-nés organisée par la Ville de Richmond pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland en janvier 2020.

Moved by councillor Langeveld, seconded by the councillor Miller, it is resolved to participate in a celebration to recognize the new babies of

the year to be held in January 2020, organized by the Town of Richmond for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland.

Nomination de médaillés du Lieutenant-Gouverneur : 2019-11-04, 21 **Considérant que** le Bureau du Lieutenant-Gouverneur a un programme de Distinction honorifique, offrant une médaille du Lieutenant-Gouverneur aux aînés ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne est dotée de plusieurs aînés répondant à des critères spécifiques tels que: être résident permanent du Québec, être âgé de 65 ans ou plus, et avoir ou avoir eu par son action bénévole une influence positive dans la communauté ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et il est résolu à l'unanimité de soumettre la candidature de Madame Monique McClemens comme médaillée du Lieutenant-Gouverneur aux aînés.

Whereas the Office of the Lieutenant Governor has an Honours program offering a medal for seniors who meet specific criteria such as being a permanent resident of Québec, being 65 years old or older and that their volunteering action has created a positive influence in the community;

Therefore, it is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Morrison and resolved unanimously to name Mrs. Monique McClemens as a candidate for the Lieutenant-Governor medal for seniors.

Contribution financière au « Grand Défi Desjardins » : 2019-11-04, 22 **Attendu que** le Grand Défi Desjardins a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes;

Attendu que la 5^e édition du Grand Défi Desjardins bénéficiera aux 4 000 élèves des écoles du territoire du Val-Saint-François;

Attendu que chacune des écoles de la MRC du Val-Saint-François recevra un minimum de 2 000 \$ pour la réalisation d'un projet;

Attendu que les trois écoles de la région de Richmond vont bénéficier de cette activité;

Attendu que Desjardins est un bon citoyen corporatif très engagé qui soutient la communauté de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que Desjardins investit plus de 1.3 million de dollars dans notre communauté;

Attendu que des acteurs locaux se sont engagés à réaliser le Grand Défi Desjardins qui se tiendra du 31 mai au 8 juin 2020 et à y contribuer financièrement;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité

Que le Conseil autorise une contribution financière de la Municipalité du Canton de Melbourne à la 5^e édition du Grand Défi Desjardins au montant de 1 063\$; que cette dépense non prévue au budget 2019 soit puisée dans le poste « surplus accumulé ».

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright it is resolved that the Council authorize a financial contribution from the Township of Melbourne to the 5th edition of the Grand Défi Desjardins in the amount of 1 063\$; that this expense, which was not in the 2019 budget, will be drawn from the account « accumulated surplus ».

Demande d'aide financière – La Société d'histoire du comté de Richmond : 2019-11-04 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Demande de l'engagement au soutien du quotidien « La Tribune » : 2019-11-04, 23 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil s'engage, dans le cadre de la relance de La Tribune, à soutenir la mission du quotidien en assurant une relation d'affaires stable, pendant les cinq prochaines années, à hauteur d'une somme annuelle d'environ 700\$; que la directrice générale est autorisée à signer la lettre d'engagement pour et au nom de la municipalité.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously that Council undertake, as part of the revival of La Tribune, to support the mission of the daily newspaper by ensuring a business relationship for the next five years, at an annual amount of approximately 700 \$; that the director general is authorized to sign the letter of commitment for and on behalf of the municipality.

Demande d'appui – Commission scolaire des Sommets : 2019-11-04, 24 Attendu que l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Attendu que les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

Attendu que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

Attendu que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

Attendu le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi no 40 le 1^{er} octobre 2019;

Attendu l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

Attendu qu'à la lecture du projet de loi no 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

Attendu qu'à la lecture du projet de loi no 40, le rôle de représentation de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

Attendu que la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux;

Attendu qu'à la lecture du projet de loi no 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

Attendu qu'à la lecture du projet de loi no 40, le ministre prévoit en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu que le conseil municipal du Canton de Melbourne demande au Gouvernement du Québec :

De surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;

De procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière de transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Sommets; et à monsieur Jean-Philippe Bachand, président de la Commission scolaire des Sommets.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, and resolved that the Council of the Township of Melbourne ask the Government of Quebec to withhold its decision to abolish school elections and convert school boards into school service centers; to conduct a broad consultation on the future of education in Quebec and the best governance required to ensure academic success; to transmit a copy of this resolution to Mr. Jean-François Roberge, Minister of Education and Higher Education; elected provincial members to the territory of the *Commission scolaire des Sommets*; and to Mr. Jean-Philippe Bachand, President of the *Commission scolaire des Sommets*.

Augmentation du crédit des municipalités pour le hockey mineur et le patinage artistique : 2019-11-04 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil en attente d'informations complémentaires. / This point is postponed to a future session of this Council pending further information.

Publicités/dons : 2019-11-04, 25 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités :

Fondation Foyer Wales	500 \$
Armée de Salut	100 \$
Paniers de Noël	100 \$
Comité ÉLÉ	70 \$
Maison de la famille « Les Arbrisseaux »	50 \$
Trio Étudiant	500 \$
Tournoi Mousquiri	150 \$

Moved by councillor Miller seconded by councillor Morrison, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Programme d'aide à la voirie locale - Dossier RIRL 2017-648 : 2019-11-04 La directrice générale informe les membres du conseil qu'un courriel a été reçu de notre agent de recherche et de planification socioéconomique à la Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus au Ministère des Transports que la résolution adoptée lors de la séance du 7 octobre dernier indiquant la nouvelle source de calcul de l'aide financière a permis de compléter le dossier RIRL-2017-684. Une analyse de son admissibilité sera effectuée dans les meilleurs délais.

La directrice souhaite mentionner aux membres du conseil qu'après réception de la lettre d'annonce spécifiant que le projet respecte les exigences du programme et le montant maximal d'aide financière à recevoir, la municipalité va devoir déterminer comment payer les travaux (ex. surplus accumulé ou règlement d'emprunt). Il faut prendre en considération que le rechargement granulaire est une intervention curative donc l'aide financière est versée par service de la dette sur 10 ans.

The director general informed council members that an email has been received from our analyst at the *Ministère des Transports* that the resolution adopted at the October 7th meeting, indicating the new source of calculation of the financial assistance, made it possible to complete the RIRL-2017-684 file. An analysis of its eligibility will be carried out as soon as possible.

The director general wishes to inform council members that upon reception of the letter announcing that the project meets the requirements of the program and the maximum amount of financial assistance to be received, the municipality will have to determine how to pay for the work (ex. accumulated surplus or loan bylaw). It must be taken into consideration that the granular reloading is a curative intervention so the financial aid is paid by service of the debt over 10 years.

Soumission – élaboration des plans et devis pour les travaux sur le chemin Valley : 2019-11-04, 26 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé une offre de service à la firme EXP. pour des services d'ingénierie quant à l'élaboration des plans et devis visant des travaux de réfection d'un tronçon de 200 m du chemin Valley (devant le 875 chemin Valley);

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la firme EXP. relative à l'élaboration des plans et devis pour des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Valley (devant le 875 chemin Valley), et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 1^{er} novembre 2019.

Whereas the Township of Melbourne had requested an offer of service from the firm EXP. for the preparation of plans and specifications for reconstruction work on a 200 m section of Valley Road (in front of the 875 Valley Road);

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously to accept the offer of the firm EXP. relating to the preparation of plans and specifications for the reconstruction of a section of Valley Road (in front of 875 Valley Road), in accordance with the terms of an offer dated November 1st, 2019.

Factures : 2019-11-04, 27 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 105 479,17 \$) et des chèques émis (montant : 41 710,09 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (105 479,17 \$) and the payments issued (41 710,09 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Miller that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia : Aucun point à discuter

Levée de la séance : 2019-11-04, 28 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la séance soit levée à 22 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 décembre 2019.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Langeveld that this meeting be closed at 10:30 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday December 2nd, 2019.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 5e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf.

James Johnston
Maire